



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Reamenagement du Port de Saint-Laurent-du-Var

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SAS PSLV (PORT DE SAINT LAURENT DU

Raison sociale

SAS

N° SIRET

99460422100014

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DOLIDON

Prénom(s)

Julien

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs en zone côtière., 11B	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A, 11. Travaux, ouvrages et aménagements

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les travaux prévus dans le cadre de ce projet sont listés ci-dessous: - La création de nouveaux parkings au niveau du quai dans la zone Nord (60 places) et dans le bâtiment Horizon en silo sur 2 niveaux (118 places). Ces parkings ne sont pas enterrés et ne nécessitent pas de pompage. - La création de nouveaux équipements bâtis (un espace de convivialité et de réception, une maison des associations) - La réhabilitation des bâtiments existants avec la relocalisation des sanitaires plaisanciers et l'extension de la capitainerie (atelier de 18m²) - La création de liaisons verticales pour relier le port au reste de la ville (ascenseurs et escaliers). - La réhabilitation des ouvrages portuaires de génie civil dégradés situés à l'entrée du port (zone 1 -Ancien quai Air France et quai d'accueil), ainsi que la reprise de certains équipements d'amarrage (bollards, organeaux, ...) et de sécurité (défenses) ; - Le traitement de l'ensemble des affouillements diagnostiqués précédemment (zone 2, 3, 4 et 5) - La réparation à l'identique des structures métalliques des tabliers des pontons fixes des bassins Est et Ouest (zone 6). - La réparation de la structure émergée d'amarrage du ponton d'accueil (- quai 41)

4.2 Objectifs du projet

Ces travaux ont pour objectifs principaux : - D'optimiser l'organisation des espaces terrestres, notamment par la reorganisation et l'amélioration des zones de stationnement ; - De renforcer la liaison entre la ville et le port, grâce à la création de liaisons verticales facilitant l'accès aux différents niveaux du site ; - De maintenir l'équilibre écologique du milieu, avec des mesures garantissant la préservation des habitats naturels et de la biodiversité. - D'améliorer l'intégration paysagère, en prenant en compte les spécificités du site et de son environnement. - De renforcer la sécurité et la pérennité des ouvrages portuaires - D'améliorer le confort des usagers, notamment par la remise à niveau des infrastructures et l'optimisation des équipements du port ; L'ensemble des travaux sera réalisé sur le domaine portuaire concédé.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux prévus dans le cadre du projet comprennent notamment : Sur la partie terrestre, les travaux concerneront principalement les espaces extérieurs et quelques équipements publics : - La suppression de l'ensemble des stationnements sur le quai La Perouse et la création de nouveaux parkings, en remplacement des parkings existants. Les parkings prévus ne sont pas souterrains ; (niveau minimum Rez du quai de la Perouse) - La remise aux normes du traitement des eaux pluviales des zones circulées... DSH - Une modification du nivellement pour orienter les eaux pluviales vers les espaces végétalisés - Des mouvements de terres (déblais / remblais) pour les terrassements, et la création des fosses d'arbres et des tranchées de Stockholm - Une modification des réseaux : trace, raccordement - Des demolitions et apport de matériaux pour la construction des nouveaux bâtiments Sur le plan d'eau, il est prévu : - la reconstruction à l'identique du quai Air France et accueil ; ces travaux seront réalisés par voie terrestre uniquement ; - le comblement des affouillements relevés lors du diagnostic (zones 2, 3, 4 et 5). Ces travaux seront réalisés par voie maritime - la réparation à l'identique des structures métalliques des tabliers de l'ensemble des pontons fixes du bassin portuaire (zone 6 Est et Ouest ; quai 41) . Ces travaux seront réalisés par voie terrestre. Ils se dérouleront exclusivement hors d'eau sans générer aucune turbidité ni aucun rejet. NB: Aucun dragage n'est envisagé dans le cadre de ces travaux.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Des améliorations sont prévues dans le cadre de ce projet : - de l'attractivité du site et le fonctionnement du port (création de nouveaux équipements bâtis) - de la liaison Ville-Port (lien vertical entre les différents niveaux du site) - du confort des usagers Les aménagements prévus au niveau du port : - Une répartition plus optimisée des places de stationnement avec la création d'un parking sur 2 niveaux d'une capacité de 118 places au nord-ouest du site, la création d'un parking au niveau du quai La Perouse de 60 places situées à l'entrée nord est du site. Les stationnements en voirie sur le mole Tabarly, sur la digue sud et au niveau de la capitainerie sont maintenus. En contrepartie de ces créations, les stationnements sur le quai La Perouse seront supprimés, soit une balance globale de 24 places supplémentaires sur l'ensemble du port. - Un apaisement du site pour privilégier la déambulation et les espaces de rencontre. Le plan de circulation sera revu : seul l'axe est du quai La Perouse offrira une circulation à double sens, l'axe ouest en sens unique sera réservé à la sortie du site. - La végétalisation des espaces publics sera favorisée, avec notamment la création d'une promenade plantée sur le quai La Perouse. Le projet veillera à proposer des essences adaptées au climat méditerranéen et un développement de la biodiversité avec une diversification des strates végétales (herbacée, arbustive, arboree). - La mise en place d'une gestion alternative des eaux pluviales grâce à un travail de nivellement qui orientera les ruissellements vers les fosses d'arbres et des tranchées de Stockholm qui constitueront la trame brune - Un recours optimisé aux énergies renouvelables avec la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture des

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet sera soumis à une autorisation ou déclaration au titre de la Loi sur l'eau (article R214-1 du code de l'environnement), et à une évaluation des incidences Natura 2000 (formulaire) , qui est joint au présent dossier en annexe 7.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Travaux terrestres (sans contact avec le milieu marin): -Creation de nouveaux parkings au niveau du quai dans la zone Nord (60 places) et dans le batiment horizon (118 places) - Suppression de 154 places de parking (162 m3, m3) - Creation de nouveaux equipements batis : 979 m ² Travaux en contact avec le milieu marin (sans contact avec le milieu marin):	(178 - 154 = 24 places supplementaires, places de parking) (162 m3, m3)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : E " Lat. : N "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan local d'urbanisme Metropolitain : le projet est localise sur la zone UMe, sous-secteur de la Zone UM. Equipements portuaires et balneaires pour les travaux maritimes ; En zones UCf +

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Non concerne

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet se situe a environ 1 km de la ZNIEFF de type II la plus proche, intitulée « Le Var et ses principaux affluents ».
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le Port de Saint-Laurent-du-Var se situe a 1,1 km de l'aire de protection Biotope « Embouchure du Var », référencée FR3801051.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Commune de Saint-Laurent-du-Var
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Le port de Saint-Laurent-du-Var appartient au sanctuaire Pelagos.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune est couverte par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de la commune de Nice Côte.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le port se situe a partie a 1,7 km du perimetre de protection du « Domaine des Collettes » , classe monument historique.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	- PPR incendie de forêt- approuve le 8 juillet 2014 - non concerne - PPR inondation-approuve le 18 avril 2011 et revise le 05 novembre 2013 (le port est situe en dehors des zones a risques)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PAC => alea submersion marine de novembre 2017 (niveau marin compris entre 1.29m et 1.69m au droit du site). PAC => retrait et gonflement des argiles => non concerne.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le batiment au nord-ouest est situe a l'emplacement d'une ancienne station-service. Les sondages sont programmes et permettront de determiner si le secteur est pollue ou non.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Le projet est situe a 100 m du site inscrit de la Bande cotiere de Nice a Theoule.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet se situe a 1 km du site Natura 2000- Basse de la Vallée du Var- FR9312025 (directive Habitats). Un formulaire d'incidence a ete complete et joint au present dossier. cf. Annexe 7.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucune modification sur les masses d'eaux souterraines n'est prévue dans le cadre du projet
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Evacuation des produits issus de la demolition des infrastructures Evacuation des terres impropres au reemploi.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Fourniture et mise en place de beton et d'armature pour la rehabilitation des quais et le comblement des affouillements.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Matériaux de carrière (sables, graviers, ciments) et aciers

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Remise a niveau des reseaux et equipements - pas de modification de l'activite portuaire
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	La zone d'influence maritime est caracterisee par la presence de Cladocores a proximite des zones de travaux.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	Voir notice Natura 2000 en annexe 7, il conclut en l'absence d'incidence sur les habitats ou especes.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le port de Saint-Laurent-du-Var est concerne par plusieurs aleas naturels, notamment le risque de submersion marine (niveau marin compris entre 1,29 m et 1,69 m), un risque de pollution au radon (niveau modere a important) ainsi qu'un alea de retrait-gonflement des argiles de niveau modere. A l'echelle communale, la commune est soumise a plusieurs risques naturels,
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	En phase travaux, les polluants (sols, sediments) seront confines, les methodes de travaux adaptees pour eviter tout risque de fuite
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet necessite l'utilisation d'engins de chantier et de camions. L'impact sera faible du fait du phasage et des faibles quantites mettre en oeuvre permettant ainsi de limiter le nombre de rotations de camions. Les aménagements proposes prevoient un apaisement de la circulation, en particulier sur le quai La Perouse.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase travaux, les nuisances sonores seront celles du chantier a la fois terrestre et maritime : lors des demolitions (BRH) et la realisation des ouvrages en beton arme (compresseur, pompe a beton) ou en maçonnerie.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	En phase d'exploitation, aucune modification de l'ambiance sonore n'est attendue.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	En phase travaux, les engins de chantier et les camions necessaires aux travaux seront sources de faibles nuisances olfactives du fait de la nature des travaux.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	En phase exploitation, aucune nuisance ne sera observee.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase travaux, seuls des d'engins respectant les normes en vigueur seront utilises, notamment un BRH beneficiant des dernieres technologies en matiere de reduction des nuisances sonores et de vibration. Travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	En phase exploitation, aucune nuisance ne sera observee.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet generera des emissions lumineuses au travers de l'eclairage public qui sera mise en oeuvre dans le cadre du respect des normes en vigueur. L'eclairage existant sera remplace par des LED, une plage horaire de
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Non concerne
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les rejets dans l'air engendres par le chantier seront lies aux engins et camions, uniquement en phase travaux. Ces rejets seront consideres comme faibles car l'espace est ouvert vers le large.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet prevoir le rejet des eaux traitees par les DSH et des eaux brutes de toiture.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Dans le bassin portuaire

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Rejet des DSH
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets seront liés à la démolition des infrastructures, et différents travaux. L'ensemble de ces déchets seront évacués en filière d'acceptation agréée. À terme, aucune production de déchets supplémentaire n'est prévue.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le port est situé à 100 m du site inscrit « bande côtière de Nice à Théoule ».
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet jouxte la zone du chantier naval qui fait l'objet de la modification de son implantation et de la création de 2 nouvelles voies de darse implantées dans le bassin portuaire. Ces travaux relèvent de l'exploitant du chantier naval dans le cadre de ses obligations administratives imposées par la Métropole Nice Côte d'Azur.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le dossier d'incidence au titre de la loi sur l'eau n'a pas encore été réalisé. Les incidences potentielles liées aux travaux ont été listées dans le tableau du paragraphe 6.1

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

=> Concernant la zone terrestre, l'enjeu est faible pour les habitats et espèces (cf. annexe E).
=> Concernant la zone maritime, des mesures d'évitement et de réduction seront mises en œuvre :
- Évitement des colonies de cladocores : Afin de garantir leur préservation, il est prévu d'éviter au maximum les interventions subaquatiques à moins de 5 mètres d'une colonie identifiée lors de la prospection marine réalisée par Biotope en février 2026 (ME01) ou de protéger la colonie identifiée afin de garantir sa survie (cage de protection). Dans le cadre du projet, trois zones de travaux sont concernées par la présence de cladocores (cf. figure 7 de l'annexe 3: localisation des travaux / cladocores) - Zone 1 : pas de travaux effectués par voie maritime, donc évitement prévisible - Zone 4 : Affouillement à traiter sur 1.1m linéaire, distant de plus de 5m de la colonie présente - Zone 5 : seul l'affouillement nord à traiter (50 cm de linéaire) semble se situer à proximité de la colonie de Cladocore la plus au sud (< 5 m). Une cage de protection métallique sera mise en place autour de la colonie pour la protéger pendant la durée des travaux.
- Programmation des travaux hors période estivale : les travaux seront réalisés en dehors de la saison estivale afin de limiter les nuisances pour les usagers du port et réduire les perturbations liées à la forte fréquentation du site.
- Mises en place de mesures de protection en phase travaux : Balisage et mise en défens des espèces sensibles, dispositif de protection du plan d'eau (écran anti-MES au droit de chaque zone de travaux)
=> Concernant l'ensemble du projet, les mesures qui sont proposées sont les suivantes :
- Surveillance environnementale du chantier : un suivi visuel régulier des travaux sera assuré pendant toute la durée du chantier afin de détecter toute anomalie (pollution accidentelle, diffusion de MES, tri des déchets) et de

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des informations présentées dans le présent formulaire, la réalisation d'une étude d'impact ne semble pas nécessaire pour le projet de reamenagement du port de Saint-Laurent-du-Var. => Pour la partie terrestre, il est prévu la création de 178 nouveaux parkings et la suppression de 154 places au profit des espaces verts et de la deambulation piétonne ainsi que la réalisation de nouveaux équipements bâtis, la rehabilitation des batiments existants avec la relocalisation de la maison des plaisanciers et l'extension de la capitainerie ainsi que la creation de liaisons verticales pour relier le port au reste de la ville. => Pour la partie portuaire, le projet consiste principalement en des travaux de confortement et de rehabilitation d'ouvrages portuaires existants, sans extension du plan d'eau ni modification du fonctionnement

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom WANE

Prénom Amadou Mamadou

Qualité du signataire Ingenieur Hydraulique/Environnement

À Villeneuve-Loubet

Fait le 07-04-2026 /



Signature du (des) demandeur(s)